

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE
Canton de PONTVALLAIN
COMMUNE DE PONTVALLAIN**

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2010

Date de convocation

13.03.2010

Date d'affichage

19.03.2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil dix, le dix sept mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Jean-Louis CHARDONNET, Patrice BOUTTIER, Joël VINET, Gilles LESEVE, Sylvie MASSON, Alain GODRY, Loïc THERIAU, Jean MILANDE, Laurent VIVET, Maryvonne RENAUDIN, Jean-Pierre PEYNEAU.

Absents excusés : M. Matthieu HOUDAYER.

M. Loïc THERIAU a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion Mme Claudie CHAUFOUR, secrétaire de mairie

/**/**/**/**/**/**/**/**/**/**/

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2010

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès verbal de la réunion du 23 février 2010.

2 - VOTE DES TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose le maintien des taux des 4 taxes soit :

- Taxe d'Habitation : 13.70
- Taxe foncière bâti : 16.34
- Taxe foncière non bâti : 28.13
- Taxe Professionnelle : 13.79

Le produit correspondant aux 3 taxes (Taxe d'habitation et Taxes foncières) est de 317 959 €. Le produit attendu au titre de la compensation relais (taxe professionnelle) est de 77 165 €.

Après vote, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de maintenir les taux des 4 taxes inchangés.

3 – DELIBERATION FIXANT LA DUREE DES AMORTISSEMENTS

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe la durée des amortissements suivants :

OBJET	Date amortissement	Durée
Gymnase	2010	15 ans
Centre de Secours Incendie	2010	15 ans
Enfouissements réseaux 1 ^{ère} tranche	2009	15 ans
Enfouissements réseaux 2 ^{ème} tranche	2010	15 ans
PASS FONCIER	2010	1 an

4 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009- BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal,
Après avoir entendu le compte administratif 2009, adopté en conseil municipal le 23 février 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2009,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2008	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESTES A REALISER 2009	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 186 610.63		- 317 784.81	D 48 126 R 85 987	+ 37 861	- 466 534.44
FONCT	+ 202 763.12	186 445.63	+ 218 557.89 dont 23 269.94 € au c/002			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009	218 557.89
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) = besoin de financement	218 557.89
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	218 557.89
Total affecté au c/ 1068 :	218 557.89
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5 – RESULTAT D'EXPLOITATION 2009 – ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2009, le 23 février 2010,
Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de 2 322.16 €, ce résultat sera affecté au compte 002- Résultat reporté-Dépenses d'exploitation- au budget 2010.

6 – VOTE DU BUDGET 2010 COMMUNE

Le budget 2010 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 1 010 476 €
- section d'investissement : 1 215 356 €

Les principales dépenses d'investissement sont :

- la réalisation de la 2^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux (Bd Lecordier-Rue Dugesclin-Chemin de la Chapelle-Chemin de Fautereau-Chemin des Hauts Bois),
- la pose des candélabres suite à l'enfouissement de la 2^{ème} tranche,
- les travaux de voirie : route de Cassé, place du Chanoine Tarot, busage rue du 19 mars
- les travaux de toiture de l'école maternelle,
- la mise en œuvre de l'Ecole Numérique Rurale,

ASSAINISSEMENT

Le budget 2010 de l'assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- section d'exploitation : 25 183 €
- section d'investissement : 1 767 232 €

Pour la construction de la nouvelle station d'épuration, il est inscrit 1 256 486 € de crédits (dont 56 486 € de reports).

7 – PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE (ER 004782) CHEMINS DE LA CHAPELLE, DES HAUTS BOIS ET DE FAUTEREAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse établie par EDF pour le département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimé par EDF à 210 000 € HT.
- Conformément à la décision du Conseil Général du 8 octobre 2001, le reste à financer par le commune est de 30 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assurés par France Télécom et financés par les collectivités.

- Le coût de cette opération est estimé par France Télécom à 60 000 € H.T.
- Conformément à la décision du Conseil Général du 7 février 2002, le reste à financer pour la commune est de 70 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil Général sur avis du comité des sites, pour une réalisation si possible en **juillet 2010**.
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 16 200 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux,
- accepte de participer à 30 % du coût H.T. des travaux pour l'électricité et à 70 % du coût H.T. des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

8 – RENOUELEMENT CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire informe que la convention fourrière animale entre la ville du Mans et la commune de PONTVALLAIN se termine au 31 mars 2010 et propose qu'elle soit renouvelée pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Les tarifs des frais de gestion de la fourrière reste inchangés (0.50 € TTC/habitant).

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Emet un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention.

10 - DEMANDE DE SUBVENTION D G E (DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT) POUR L'ANNEE 2010

Dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipeement pour l'année 2010, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- 1 - Aménagements urbains - éclairage public (suite aux travaux d'enfouissement des réseaux rue Du guesclin-Bd Lecordier – Chemin de la Chapelle – Chemin Fautereau –Chemin Hauts Bois)

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT projet 1
Maître d'ouvrage	30 786
Fonds européens	
DGE	(40%) 20 500
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité	
Autre public	
Fonds privés	
TOTAL	51 286

Le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DGE 2010
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

10 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe qu'une activité échec est proposée aux enfants des classes de CE2-CM1 et CM2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser une subvention complémentaire de 140 € à la coopérative scolaire de Pontvallain. Les crédits seront imputés au compte 6574 (prélèvement sur les subventions imprévues).

11 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DU 19 MARS-CHEMIN DES MASNIERES

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement dans la rue du 19 mars et dans le chemin des Masnières (réunion du conseil municipal du 23.02.2010).

Il présente l'offre technique et financière du Cabinet SCE pour la mission de maîtrise d'oeuvre (étude de faisabilité –AVP-) pour un montant de 6 042 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer le contrat.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Analyse définitive des offres concernant la construction de la nouvelle station d'épuration

Monsieur le Maire informe les membres présents que le document est mis à leur disposition au secrétariat de la mairie, pour consultation.

La décision concernant le choix de l'entreprise sera prise lors du prochain conseil municipal, fixé au lundi 29 mars 2010 – 19 heures.

Ecole Numérique Rurale

La commune de PONTVALLAIN a été retenue dans le cadre de l'opération « Ecole Numérique Rurale ». La convention a été transmise à l'Inspection Académique. Le matériel a été commandé.

Subvention pour l'association « Badmin'Club de Pontvallain »

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'association « Badmin'club de Pontvallain ».

Après vote, le conseil municipal décide de verser 500 €. Les crédits seront imputés au compte 6574 (prélèvement sur les dépenses imprévues).

Subvention pour l'association des Commerçants et Artisans – ACA – de Pontvallain

Monsieur Gilles LESEVE informe que la fête de la musique est organisée par l'association ACA de Pontvallain et propose de verser une subvention complémentaire de 500 €.

Après vote, , le conseil municipal décide de verser 500 €. Les crédits seront imputés au compte 6574 (prélèvement sur les dépenses imprévues).

Location salle des fêtes pour cours de danse de salon

M. le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande d'une association extérieure de la commune afin de louer la salle des fêtes une fois par semaine pour y organiser des cours de danse de salon, à compter de septembre 2010.

Le conseil municipal émet un avis favorable et fixe le tarif de location à 25 € par jour.

La porte ouverte au collège Jacques Prévert aura lieu le samedi 27 mars 2010 de 9 heures à 11 heures 30.

M. Laurent VIVET fait part d'une exposition de peintures « Hissons les couleurs » et vernissage à l'école primaire le vendredi 9 avril 2010. En même temps, il sera organisé une porte ouverte.

M. Laurent VIVET informe les membres d'une éventuelle ouverture de classe à la rentrée scolaire 2010 (estimation à 222 élèves) et demande à réfléchir sur une extension de l'école primaire.

Séance levée à 21 heures 30

Le Maire,

Pour approbation,

Le secrétaire de séance,